



## Refus du locataire d'ouvrir visite à un diagnostic

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement que je loue et celui-ci doit être vendu rapidement mais il manque, pour finaliser le projet, les diagnostics techniques immobiliers.

La société de diagnostic a essayé de prendre RV avec le locataire pour le diagnostic mais le locataire s'y refuse.

De quel recours je dispose afin de faire ouvrir l'appartement à la visite-diagnostic?

Je vous remercie de bien vouloir me répondre.

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Je suis propriétaire d'un appartement que je loue et celui-ci doit être vendu rapidement mais il manque, pour finaliser le projet, les diagnostics techniques immobiliers.

La société de diagnostic a essayé de prendre RV avec le locataire pour le diagnostic mais le locataire s'y refuse.

De quel recours je dispose afin de faire ouvrir l'appartement à la visite-diagnostic?

Je vous remercie de bien vouloir me répondre.

Que prévoit le bail d'habitation s'agissant des possibilités de visite de l'appartement par le bailleur?

Si rien n'est prévu, ou si le bail se limite à autoriser "les visites" d'acheteurs éventuels, le locataire est malheureusement dans son droit en refusant l'entrée des experts chargés du diagnostic immobilier dans les lieux.

Il conviendra alors d'attendre le terme du préavis pour pouvoir procéder aux diagnostics d'expertise d'immobilier.

Très cordialement.